

Etablissement d'un parc public par la Ville dans la Municipalité de Westmount

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 9 juillet 1906.

Au Président et aux Membres de la Commission des Parcs et Traverses.

Messieurs,

Re ETABLISSEMENT D'UN PARC PUBLIC DANS LA MUNICIPALITÉ DE WESTMOUNT.

En réponse à la question à nous soumise, "si la Ville peut légalement voter une somme d'argent, à l'effet d'établir un parc dans une autre municipalité", et aussi, en réponse à la lettre de M. Arch. McGoun, adressée à votre Président, nous avons l'honneur de répondre:

Que suivant notre opinion, la Ville ne peut dépenser de l'argent pour l'acquisition d'une propriété pour établir un parc dans une autre municipalité, mais elle a le droit d'acquérir ou d'exproprier une propriété dans ses propres limites, à l'effet d'agrandir un parc qui se trouve en partie dans une municipalité adjacente.

Nous avons l'honneur d'être Messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en Chef de la Ville.

(Pour les avocats de la Ville.)

Drainage de certaines rue dans le nouveau quartier Saint-Henri

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 1er août 1906.

A Son Honneur le Maire de Montréal.

Monsieur le Maire,

Re DRAINAGE DE CERTAINES RUES DANS LE NOUVEAU QUARTIER SAINT-HENRI.

Agissant d'après vos instructions et celles du président de la Voirie, je suis allé, en compagnie de l'ingénieur, M. Howard, faire une visite minutieuse dans le quartier Saint-Henri, dans cette partie désignée dans le rapport ci-joint de M. Howard, qui requiert d'être assainie dans le plus court délai possible, et nous avons constaté que la plupart des maisons sont bâties dans des bas-fonds couverts d'eaux stagnantes à différents endroits et qui devraient être exhaussés immédiatement; il faudrait, à tout événement, remplir avec de la cendre ou de la terre les trous ou excavations, qui ramassent les eaux de surface et les eaux ménagères pour les garder à l'état stagnant.

Il y a certainement urgence, dans l'intérêt de la santé publique, de faire des égouts dans ces rues, qui sont en grande partie bâties. Ces égouts ne doivent pas se déverser dans la petite rivière Saint-Pierre, qui appartient au Gouvernement, et qui d'ailleurs n'est pas encore canalisée, excepté pour une partie. Cette rivière devrait être nettoyée et ne devrait servir au drainage d'aucune municipalité riveraine, tant que le Gouvernement n'aura pas décidé d'y faire un égout couvert.

J'ai constaté que des matières fécales et des immondices de toute espèce s'écoulent dans cette rivière, dont le lit n'est recouvert que d'une légère couche d'eau et qui ne peut être, durant les chaleurs, qu'une source de mauvaise odeur et de danger pour l'hygiène publique; je crois que la Ville devrait cesser d'y égoutter et adopter un système comme le suggère M. Howard, qui permettrait de pomper tout le drainage de Saint-Henri dans celui de la Ville de Montréal au moyen d'une pompe automatique; autrement les travaux, qui seront faits en vue du déversoir dans la rivière, ne seront que temporaires et exposeront inévitablement la Ville à des réclamations en dommages qu'elle a intérêt d'empêcher par tous les moyens possibles.

Naturellement, ceci devient une question d'étude pour les ingénieurs de la Ville, et je constate que M. Howard y met tout le dévouement possible pour suggérer à la Com-

Establishment of a public park by the City, in the Municipality of Westmount

LAW DEPARTMENT.

Montreal, 9th July, 1906.

To the Chairman and Members of the Parks and Ferries Committee.

Gentlemen,

Re ESTABLISHMENT OF A PUBLIC PARK IN THE MUNICIPALITY OF WESTMOUNT.

Replying to the question submitted to us "if the City can legally vote money for the establishment of a park in another municipality," and also to the letter of Mr. Arch. McGoun, addressed to your chairman, we have the honor to report:

That in our opinion the City cannot expend money to acquire property to establish a park in another municipality, but it may acquire or expropriate property within its own limits to enlarge a park which is partly constructed in an adjoining municipality.

We have the honor to be, Gentlemen, your obedient and humble servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney.

(For the City Attorneys.)

Drainage of certain streets in the new St. Henry Ward

LAW DEPARTMENT.

Montreal, August 1st, 1906.

To His Worship the Mayor of Montreal.

Mr. Mayor,

Re DRAINAGE OF CERTAIN STREETS IN THE NEW ST. HENRY WARD.

In conformity with your instructions, and those of the chairman of the Road Committee, I went with Mr. Howard, the engineer, and carefully visited St. Henry ward, in the portion described in Mr. Howard's annexed report, which needs to be put in better sanitary condition, within the shortest possible delay, and we noticed that most of the houses were built on low ground, covered in different places with stagnant water, which ground should be immediately raised; certain holes and excavations retaining the surface and refuse water keep same in a stagnant condition, and these should be filled with ashes and earth.

It is certainly urgent, in the interest of public health, to construct sewers in said streets, which are mostly covered with buildings. These sewers should not drain into the "petite rivière Saint-Pierre" which belongs to the Government, and has not yet been canalized, except a certain portion. This river should be cleaned and not used as a drainage for any bordering municipality, as long as the Government has not decided to place therein a covered sewer.

I have ascertained that excrements and filth of all sorts are flowing in said river, the bottom of which is covered only with a very small body of water, and is, during the great heat, a source of bad odors and danger to public health. I think the City should stop draining there and adopt the system suggested by Mr. Howard, by which all the drainage of St. Henry could be pumped into the City's sewers by means of an automatic pump; otherwise, the work for the draining into the river will only be temporary, and will unavoidably expose the City to claims for damages, which should be prevented by all possible means.

Of course, this is a question to be studied by the City